



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux



Juillet 2021



Accompagner la transmission du foncier agricole

Chèques-conseils d'accompagnement des cédants à la transmission

Le projet en bref...

La Communauté de communes du Pays d'Olmes a mis en place dans le cadre de son PAT des chèques-conseils qui accompagnent les cédants dans leur projet de transmission. Ces chèques leur permettent de bénéficier des expertises et conseils nécessaires à leur projet de transmission sans en avancer les frais : la Communauté de communes règle directement les partenaires. Chaque agriculteur participant bénéficie d'un carnet de 10 chèques d'une valeur de 250€ chacun.

Ce qui est innovant !

Ce carnet de chèque est un outil souple et pratique pour soutenir les agriculteurs dans leur projet de transmission. Ils peuvent demander à la collectivité de conventionner avec les prestataires de leur choix : ce dispositif s'adapte aux besoins de chaque participant. Il vient pallier le manque d'accompagnement des cédants alors que les jeunes agriculteurs ou nouveaux installés bénéficient d'aides à l'installation.



Outil innovant

Urbanisme et
aménagement du
territoire

Economie
alimentaire

Le contexte

Le territoire

La Communauté de communes du Pays d'Olmes est située dans l'Ariège et rassemble 15 000 habitants (24 communes). Elle forme avec la Communauté de communes de Mirepoix le Pays des Pyrénées Cathares, labellisé Pays d'Art et d'Histoire.

Très rural, ce Pays se trouve au carrefour d'influences océaniques, méditerranéennes et montagnardes. Une des activités principales du territoire est le tourisme de pleine nature et de visites de sites médiévaux. Le versant sud des Monts d'Olmes concentre la production de talc, tandis que la production textile historique a disparu dans les années 2000.

L'agriculture occupe aussi une place prépondérante dans l'économie du territoire, où perdurent des traditions telles que l'estive et la transhumance, essentielles pour l'entretien des paysages. Les circuits-courts sont très développés sur le Pays d'Olmes. Son activité agricole majeure est l'élevage de bovins, ovins, porcins, suivie par les grandes cultures et le maraîchage.¹



Région Occitanie

Les grandes orientations du PAT

Le PAT des Pyrénées Cathares s'est constitué à partir d'une démarche de « renforcement des filières alimentaires de proximité » initiée en 2012 par le Pays des Pyrénées Cathares. Depuis 2016, le Pays porte seulement le label Pays d'art et d'histoire et le PAT est porté par la Communauté de Communes du Pays d'Olmes en partenariat avec celle de Mirepoix. Le premier programme d'action du PAT 2016 – 2020 touchant à sa fin, l'année 2021 est une année de transition pour terminer les travaux en cours et réfléchir au prochain programme d'actions.

Aujourd'hui, il s'organise en quatre volets :

- Communication et aide à la commercialisation
- Restauration collective, sensibilisation aux produits de qualité
- Transmission reprise des exploitations agricoles
- Environnement et biodiversité

Un volet agri-tourisme transversal vient compléter ces quatre axes.

Entre autres actions, le volet transmission reprise et notamment le dispositif de chèques-conseils détaillé dans cette fiche va être reconduit sur le prochain plan d'action pluriannuel. L'activité agricole, le tourisme qui lui est lié et ses services d'entretien des paysages étant essentiels au territoire, l'enjeu de transmission revêt plus qu'ailleurs une forte dimension économique.

¹ Office de Tourisme des Pyrénées Cathares, site Internet du Pays d'Olmes.

L'expérience en détail



Enjeux

Renouvellement des générations agricoles (52% d'agriculteurs ayant plus de 50 ans) dans un territoire où l'agriculture occupe une place sociale et économique de premier plan

Aborder la problématique de l'installation par le prisme de la transmission, les cédants agricoles étant moins accompagnés que les jeunes agriculteurs



Objectifs

Accompagner les cédants sur tous les volets de leur projet de transmission, en leur permettant de bénéficier de prestations des partenaires de leur choix

Dynamiser l'installation agricole sur le territoire



Pour qui ?

Cédants agricoles (de plus de 50 ans, résidents sur le territoire d'une des deux Communautés de Communes et désirant transmettre à l'installation uniquement).

L'historique

Les agriculteurs du territoire approchant l'âge de la retraite ont manifesté leur volonté d'être soutenus dans leur transmission d'exploitation au même titre que les jeunes agriculteurs, qui bénéficient d'aides de la PAC pour l'installation. Dans la mesure où la collectivité – dont nombre de ses élus sont agriculteurs - travaille en étroite coopération avec les producteurs du territoire depuis maintenant neuf ans, cette expression de besoin est naturellement parvenue aux oreilles des élus communautaires. Ils se sont saisis de cette problématique et ont transmis ces préoccupations aux techniciens du PAT en 2016.



Ils ont imaginé le format du carnet de chèque en désirant proposer un dispositif le plus simple d'utilisation possible. Le chèque est apparu comme une solution facile pour apporter aux partenaires la garantie d'être payés par la collectivité après remise du chèque par l'agriculteur

Les grandes étapes

Diagnostic et construction du dispositif avec les partenaires

Sensibilisation des agriculteurs, lancement des chèques-

Ajout de partenaires à la demande des cédants

Echanges sur les projets de transmission avec la chargée de mission PAT

Deux transmissions effectuées
Reconduite du dispositif avec de nouveaux cédants

La technicienne du PAT a réalisé un diagnostic avec le concours des élus de chaque commune pour qu'ils s'approprient la thématique de la transmission-reprise pour appuyer la Communauté de communes dans la mise en œuvre et s'en faire le relais auprès de leurs agriculteurs. Le diagnostic ayant montré que 52% des agriculteurs avaient plus de 50 ans, les élus des deux Communautés de communes, soutenus par ceux des communes, et les partenaires du PAT ont validé l'ambition d'aider les cédants. Une dizaine de partenaires impliqués dans d'autres projets du PAT ont conventionné sur 3 ans avec la Communauté de communes du Pays d'Olmes pour assurer le règlement de leurs prestations par la collectivité.

La constitution du carnet de 10 chèques de 250€ a été décidée par les élus communautaires agriculteurs, qui ont estimé le coût des conseils juridiques, comptables, techniques et autres, d'une transmission.

L'allocation totale de 2500€ était pensée comme une aide financière aux cédants, sur un projet qui représente parfois un investissement supérieur à 6000€.

La Communauté de Communes a communiqué sur le lancement de ces carnets de chèques auprès des agriculteurs de plus de 50 ans résidants au sein du Pays d'Olmes. Depuis, les élus communaux les mettent en relation avec la chargée de mission depuis 2012 sur le programme « renforcement des filières de proximité » et très bien identifiée par tous les agriculteurs du territoire.

L'initiative aujourd'hui

Depuis 2016, de nouveaux partenaires ont été rattachés au dispositif, en fonction des envies et besoins des agriculteurs. Lorsque l'un d'entre eux propose un partenaire, la chargée de mission les contacte pour présenter le dispositif et obtenir leur accord et celui des élus pour signer la convention de partenariat avec eux. Ce choix libre de prestataires permet à chaque agriculteur de s'adresser à des acteurs proches de son projet pour l'exploitation et de son lieu de résidence. Aujourd'hui, ils peuvent solliciter les partenaires suivants avec l'appui financier de la collectivité : la Chambre d'agriculture, l'ADEAR, le Civam maintenant appelé Bio Ariège Garonne, la SAFER, un notaire, la Fédération pastorale, cinq cabinets d'experts-comptables dont trois agences de CERFRANCE (une en Ariège et deux dans l'Aude, département limitrophe).

En plus de bénéficier de leurs compétences, les cédants sont suivis par la chargée de mission tout au long de la convention. Elle les contacte deux fois par an pour faire un point d'avancement, et se tient à disposition au fil de l'eau pour leurs sollicitations. Les agriculteurs disposent d'un espace professionnel sur le site Internet de la collectivité.

Un projet de transmission s'inscrit dans une durée plus longue que celle de la convention (10 ans en moyenne). Ces chèques-conseils ont été imaginés par la collectivité pour asseoir un projet de long terme.

L'utilisation des chèques suit un schéma « classique » : audit la structure accompagnatrice sur la valeur de l'exploitation, bilan comptable, réflexion sur le maintien ou le changement de la structure juridique. Le but est de consolider les activités actuelles de l'exploitation et de les diversifier pour que la reprise soit la plus fluide possible. Ce schéma classique est complété d'autres prestations selon les choix des agriculteurs. Elles se recoupent entre elles, l'audit proposé par la Chambre étant par exemple en lien avec le comptable et le notaire. A date, les cédants ne sont pas mis en lien avec les candidats à la reprise par la collectivité mais sont orientés vers le Répertoire Départ Installation de la Chambre.



© Communauté de Communes du Pays d'Olmes

Fonctionnement des chèques-conseils

Les agriculteurs qui désirent bénéficier du carnet de chèques appellent et conviennent d'une première rencontre avec la chargée de mission PAT. Après un échange de 2-3h autour de leur projet, elle soumet leur candidature à l'élu référent de la CC du Pays d'Olmes.

Les critères d'entrée sont l'âge, la localisation géographique et l'obligation de transmettre à l'installation et non à l'agrandissement. Des arbitrages peuvent être faits au cas par cas : l'agriculteur peut alors bénéficier de totalité ou moitié du montant avec l'approbation de l'élu. Un éleveur de 40 ans investi dans la sauvegarde du pastoralisme bénéficie notamment de cet accompagnement. Si l'exploitation est conséquente et embauche beaucoup d'actifs, son chef peut bénéficier de deux carnets de chèques.

Une convention est ensuite signée par la chargée de mission au nom des deux communautés de communes avec les producteurs participants. Ils acquièrent le carnet de chèques et une liste des coordonnées des partenaires est fournie au démarrage.

Le cédant dispose de son carnet de 10 chèques comme bon lui semble. : Il peut les utiliser chez un partenaire ou les répartir entre tous. Lorsque l'agriculteur se rend chez l'un des partenaires conventionnés, il lui transmet un ou plusieurs chèques de 250€ à son nom et signés. L'agriculteur ne débourse rien sur place. Il avance les frais uniquement si nécessaire pour arrondir au coût de la prestation.

Le prestataire établit une facture à la Communauté de communes du Pays d'Olmes, à laquelle il adjoint une photocopie du chèque. Ces documents sont transmis au service comptabilité de la collectivité qui les paye directement.

Concernant la Chambre d'agriculture, l'utilisation d'un chèque n'est pas possible sur l'audit, mais la Chambre est référencée comme partenaire des projets de transmission. Ses prestations étant déjà subventionnées à hauteur de 80% par la Région, l'utilisation de subventions publiques complémentaires est impossible.

Les effets de l'innovation

Pour ses usagers

Vingt agriculteurs ont bénéficié du dispositif entre 2017 et juin 2021. Cela représente 7% des agriculteurs de plus de 50 ans du territoire.

Les retours des agriculteurs sur le système de chèque-conseils sont positifs. Ils ont unanimement plébiscité cette initiative auprès de la Chambre d'agriculture, qui était réticente à voir ce projet porté par la collectivité à ses débuts. Ils l'ont convaincue de l'intérêt de ces chèques-conseils pour leur situation de cédants et la profession agricole en général.

Le recul n'est pas assez important pour évaluer l'efficacité du dispositif dans la transmission effective de l'exploitation, qui prend en moyenne dix ans et est conditionnée à des éléments subjectifs.

Le suivi de ces 20 participants montre que les projets de transmission sont tous des cas particuliers selon le cadre de transmission, la structure juridique, les outils présents sur la ferme, l'âge du cédant, et surtout selon qu'ils aient ou non trouvé un repreneur. Les transmissions au sein du cadre familial sont plus compliquées à accompagner et à mettre en œuvre que les transmissions en hors cadre.

L'accompagnement par les partenaires permet en tout cas d'asseoir une structure agricole rentable et adéquate pour les futurs repreneurs, tant du point de vue juridique ou de la conduite d'exploitation.

Aujourd'hui, deux agriculteurs accompagnés ont transmis leur exploitation et deux autres sont proches d'une reprise. Trois participants ont abandonné les chèques conseils par manque de temps ou difficultés rencontrées sur le parcours de transmission.

Dans le territoire

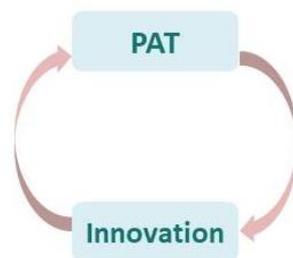
Sur le territoire comme en France, près de la moitié des agriculteurs ont plus de 55 ans. Les chèques-conseils favorisent exclusivement les chefs d'exploitation désirant installer des jeunes et participent au maintien de la dynamique agricole du territoire. Ce dispositif évite par l'incitatif l'agrandissement des fermes existantes.

Et ailleurs !

Le PAT du Pays d'Olmes est considéré en Ariège comme précurseur sur plusieurs sujets. Plusieurs acteurs d'Ariège et de France ont contacté la chargée de mission pour obtenir des informations sur le fonctionnement du projet. Entre autres, la Banque des Territoires a réalisé un article sur les chèques-conseils en mai 2021, et la chargée de mission espère que cette médiatisation fera « boule de neige » pour que d'autres collectivités et structures de développement agricole puissent s'en saisir.

PAT & innovation : apports mutuels

Cette initiative a contribué à l'un des quatre volets du PAT, en incluant ses bénéficiaires dans son fonctionnement. La simplicité du dispositif a permis l'appropriation de la problématique de transmission-reprise par les élus communaux.



Du fait de leur coopération habituelle au sein du PAT, les partenaires ont été rapidement assurés de l'effectivité des paiements et de la simplicité du dispositif. Leurs compétences ont été indispensables pour adresser la problématique de la transmission-reprise.

La pérennité et l'ancrage territorial de l'interlocutrice unique de la démarche alimentaire des Pyrénées Cathares a permis de créer un lien de confiance avec les agriculteurs pour qu'ils se saisissent du dispositif d'accompagnement.

Le PAT des Pyrénées Cathares fonctionne par la mise en valeur et en cohérence des actions de chaque partenaire. La collectivité assure la complémentarité de leurs projets : elle réunit les volontés de chacun en une seule action effective du PAT. Le PAT en lui-même n'est pas connu des habitants et acteurs du territoire. A cet effet, le lien chèques-conseils/PAT n'a pas été caractérisé par les agriculteurs.

« C'est un projet commun qu'on peut mener tout seul mais [ce n]'est pas le but, le but du PAT c'est d'asseoir les projets, de compléter les projets des autres et de coordonner les projets existants qu'on peut appuyer » Trifine Cuvilier, CC du Pays d'Olmes

Les limites

Les chèques-conseils et le suivi proposé par la collectivité ne permettent pas encore d'enclencher l'envie de transmettre. Ils interviennent a posteriori dans la réflexion et apportent une aide financière et un suivi aux agriculteurs décidés à assurer la transmission de leur exploitation.

Le chéquier de 2500€ à dépenser en trois ans n'est pas totalement adapté aux projets des cédants qui ont besoin de plus de temps. Certains n'ont donc pas consommé l'intégralité du chéquier à échéance : seuls 30k€ ont été consommés sur les 50k€ alloués par la collectivité. Cela a empêché d'autres agriculteurs d'en profiter. De plus, la clôture des carnets était nécessaire pour réallouer ce même budget de la Communauté de communes à d'autres agriculteurs ou faire un avenant aux conventions existantes sur le prochain programme d'action du PAT.

Les perspectives

La Communauté de communes donc décidé de diviser par deux le montant des chéquiers pour le prochain programme d'action, pour que chacun puisse en consommer plus facilement l'intégralité. L'utilisation de deux carnets de chèques sera possible si l'actif agricole de l'exploitation le justifie.

La première convention expirant en juin 2021, la collectivité contacte actuellement tous les bénéficiaires par mail pour allouer un nouveau carnet de chèques à ceux qui le souhaiteraient. Elle communique également de nouveau à l'ensemble des agriculteurs de plus de 50 ans. 40 agriculteurs pourraient bénéficier du suivi avec un budget global inchangé.

Par ailleurs, l'objectif est d'enclencher une dynamique plus globale autour de la transmission dès que les conditions sanitaires le permettront. La chargée de mission souhaiterait organiser des « apéros transmission » entre cédants. Elle envisage de proposer un format convivial en fin de journée, dans les bars du territoire ou sur une exploitation pour que les agriculteurs proches de la retraite puissent dialoguer sur leurs projets de transmission. En plus des rencontres entre cédants, un partenaire du dispositif chèques-conseils pourrait venir échanger une fois par mois avec eux autour de cette thématique.

Bon à savoir pour m'inspirer de ce projet...

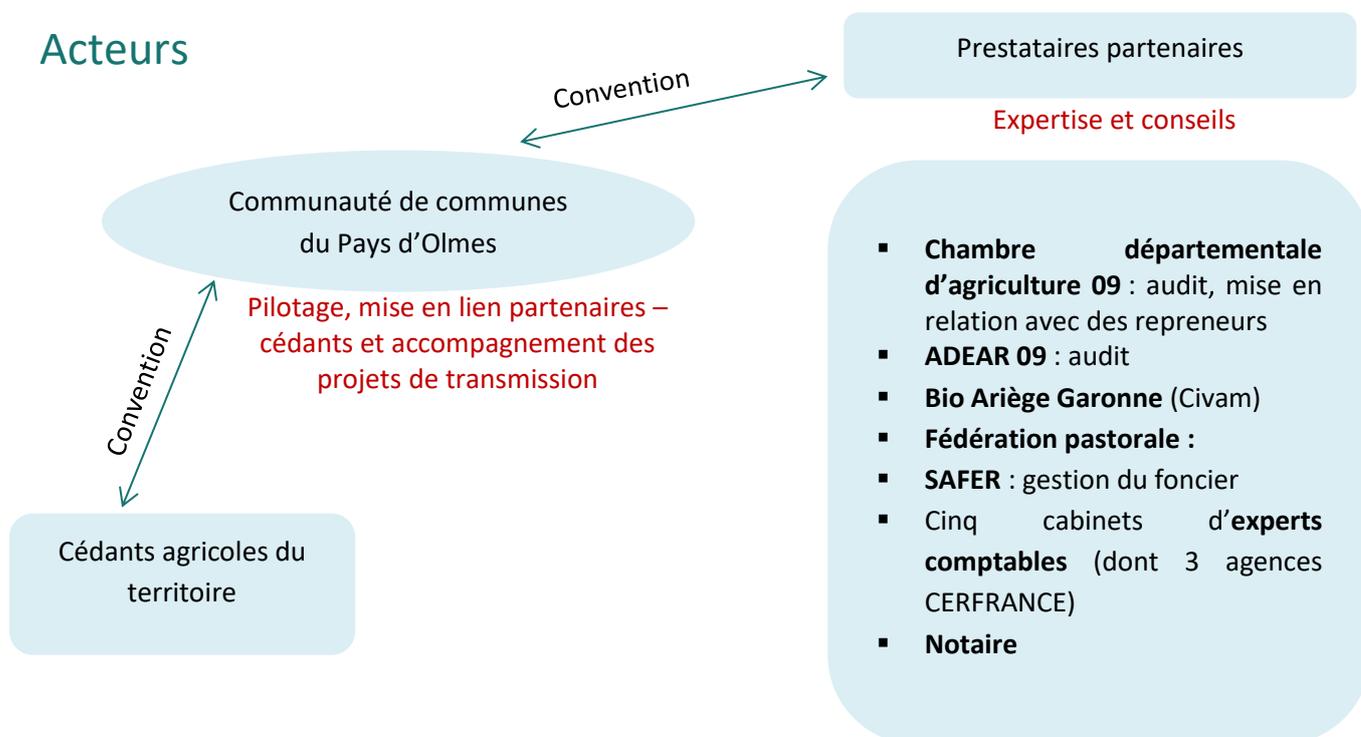
Moyens humains & compétences nécessaires

- La chargée de mission mobilise une partie conséquente de son temps salarié au suivi des bénéficiaires des chèques et des partenariats.
- Elle se rend parfois disponible par téléphone les week-ends pour répondre aux sollicitations des agriculteurs. Elle est identifiée par tous les producteurs du territoire, grâce à son implication dans le programme « renforcement des filières de proximité » depuis 2012. Le journal local a mis en avant son ancrage dans ce territoire très rural, dont elle connaît plus ou moins les 250 agriculteurs.
- Outre ses attributions de chargée de mission PAT, elle a également mobilisé ses compétences en communication et évènementiel.
- Pour le renouvellement des chèques-conseils, un ancien agriculteur recruté comme collaborateur du président de la CC de Mirepoix rejoindra temporairement l'équipe technique du PAT en attendant le recrutement d'un second chargé de mission agriculture.
- Les compétences des partenaires engagés sont nécessaires. Une collectivité n'est pas compétente pour conseiller les agriculteurs dans leurs projets de transmission. Elle peut uniquement se positionner en facilitateur, en suivi individuel global.

Budget

Le budget alloué par la collectivité était initialement d'environ 50 000€. Deux agriculteurs n'ont bénéficié que de la moitié d'un carnet classique.

Acteurs



Leviers et facteurs facilitants

Contexte politique très favorable : les élus communautaires soutiennent tous le projet, étant eux-mêmes agriculteurs ou conscients de l'importance de l'agriculture pour leur territoire.

Fort **lien de confiance** entre la CC et les agriculteurs : valorisation des agriculteurs du territoire dans la PQR ou les événements locaux, accompagnement régulier dans leurs projets, le montage des dossiers de subventions, etc.

Interlocutrice unique directement sur place, plus proche que les conseillers Chambre qui gèrent tout le département. Identifiée par tous les agriculteurs des deux CC.

Relais des élus communaux, qui permettent de croiser les informations entre agriculteurs et techniciens du PAT.

Des **structures compétentes** sur qui s'appuyer pour accompagner les cédants.

Points de vigilance

Les difficultés et/ou le tabou autour de la transmission rendent le **lien de confiance et de proximité** (cf. colonne précédente) **indispensable** pour mettre en place ce type d'accompagnement.

Le suivi des agriculteurs nécessite une **très grande disponibilité**. La chargée de mission manque de temps sur son temps salarié pour le mener à bien.

La **différence de temporalité** entre le dispositif d'accompagnement et la transmission.

Pour aller plus loin

Contact : Trifine Cuvillier, Pôle Renforcement des filières de proximité, Communauté de communes du Pays d'Olmes : trifine.cuvillier@paysdolmes.org

Ressources :

- [Article de la Banque des Territoires](#)
- [Page du PAT sur le site du Pays d'Olmes](#)